

dépasser 6 p. 100. Cette disposition ne s'applique plus aux termes de cette mesure. Maintenant le taux d'intérêt peut monter jusqu'à 10 ou 12 p. 100. Je m'étonne de l'argument invoqué par le ministre. Il dit qu'aux termes de la loi sur les banques, avant qu'elle soit modifiée, le taux maximum était automatiquement fixé à 6 p. 100. La situation actuelle est tout à fait différente.

**M. McCleave:** Monsieur le président, depuis que j'ai posé ma question il y a quelques minutes, le ministre a répondu au député d'Oxford que le taux ne monterait pas jusqu'à 10 p. 100. Le ministre convient donc qu'il existe une formule. Pourquoi ne nous dirait-il pas plus exactement quelle formule s'appliquerait aux emprunts des agriculteurs canadiens. Cette requête vient d'un homme très raisonnable, un citoyen plutôt dépassé par ces problèmes agricoles, bien que ma circonscription compte maintenant une région rurale.

Ma question me paraît raisonnable. Le ministre pourrait-il nous dire sur quelle base se fonde cette formule, afin que nous puissions adopter cette mesure d'ici 22 minutes et passer à autre chose. Le ministre nous donne des réponses bien innocentes. Il a commencé par baragouiner quelque chose en répondant à la question du député d'Oxford et ensuite il a affirmé que le taux ne dépasserait pas 10 p. 100. Mais nous ne savons pas comment il en est arrivé là, et il me semble que nous avons le droit de le savoir. Je l'ai vu franchir les 22 ou 25 pieds qui séparent l'endroit où il était déjà à la Chambre de celui où il est maintenant, et j'ai vu aussi autant de changements dans ses idées qu'il lui a fallu de pas pour changer de place. Mais trêve de querelles politiques; j'espère qu'il répondra à ma question, que je juge essentielle en ce qui touche le bill à l'étude.

**L'hon. M. Olson:** Le député a droit à une réponse aussi complète que je puisse lui donner. Je regrette, mais je ne crois pas qu'il ait lu mon explication de l'autre soir. J'ai dit que j'étais confiant—et le ministre des Finances était ici à ce moment-là—que nous pourrions peut-être, grâce à la garantie du gouvernement, réduire le taux d'intérêt payé par les cultivateurs sur certains de ces prêts. Je sais que sur certains prêts, le taux s'élève jusqu'à 10 p. 100 et plus, mais le taux moyen est sensiblement inférieur à 10 p. 100, même maintenant, alors que les cultivateurs font des emprunts non garantis par le gouvernement. Ce qui plus est, nous pensons que le taux sera encore plus attrayant avec la garantie gouvernementale, autrement, la mesure ne servirait à rien. C'est la seule raison qui me permette d'affirmer de façon catégorique que le taux ne sera pas de 10 p. 100.

**M. McCutcheon:** Dois-je conclure des observations du ministre que le taux d'intérêt courant s'établit entre 7 et 10 p. 100?

**L'hon. M. Olson:** Ce n'est pas une garantie. De toute façon, mon honorable ami sait qu'il y a divers taux d'intérêt. Les cultivateurs prospères, dont le crédit est bon, qui ont fait leurs paiements à la banque à temps—et ils sont nombreux—qui n'ont pas emprunté plus que le montant raisonnable pour couvrir l'amortissement, peuvent obtenir, même maintenant, un taux d'intérêt avantageux. Mais il y en a d'autres, dans des situations différentes, qui paient beaucoup plus. En conséquence, notre but est d'établir une garantie à un taux s'établissant un peu au-dessous de la moyenne actuelle, de sorte que les banques appliqueront le même taux à tous les clients qui feront une demande d'emprunt aux termes de la loi.

**M. McCutcheon:** Monsieur le président, le ministre répondrait-il à la question d'un simple campagnard qui ose un regard sur la société juste?

**L'hon. M. Olson:** Moi aussi, je suis un simple campagnard et je ne connais pas tous les différents taux d'intérêt que paient les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays. Je ne pourrais les indiquer aux députés qu'en essayant de deviner. Je sais ce que la banque me demande, mais je ne sais pas ce qu'elle exige de mon voisin, encore moins quand il n'y a pas de garantie.

**M. MacInnis:** Monsieur le président, je voudrais corriger l'impression qu'a le ministre au sujet de la loi antérieure. On l'a déjà repris sur la question des petits prêts commerciaux. Je voudrais maintenant rectifier l'impression très fautive qu'il a au sujet des prêts aux étudiants. Le ministre ne sait-il pas que la loi prévoyait des prêts sans intérêt pour des périodes d'au moins trois ans et demi à quatre ans et demi.

● (9.40 p.m.)

**L'hon. M. Olson:** C'est juste. Les étudiants ne payent pas l'intérêt, mais mon ami sait que le gouvernement le paye.

**M. MacInnis:** Pourquoi le gouvernement ne paye-t-il pas également l'intérêt dans le cas des agriculteurs?

(L'amendement de M. Horner est rejeté par 76 voix contre 56.)

**M. le vice-président:** Je déclare l'amendement rejeté. L'article 2 est-il adopté?

**M. Korchinski:** Monsieur le président, bien des arguments apportés à l'appui du précé-